

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du mobilier et des provisions qu'il renferme. En cas de guerre, ils prennent les premières mesures pour la défense du fort.

La garnison permanente du fort d'Airolo comprend : le chef du fort, cinq machinistes aidés d'ouvriers spéciaux choisis parmi les sous-officiers et les soldats de l'artillerie de forteresse, plus un certain nombre de sous-officiers et soldats levés par engagements volontaires pour le temps où aucune troupe ne fait du service dans le fort. Les machinistes et les ouvriers spéciaux reçoivent un traitement annuel de 1800 à 2800 francs.

P. S. Ont été nommés : Commandant des fortifications, M. le colonel de Segesser avec rang et compétence de divisionnaire. Commandant des fortifications et instructeur-chef d'artillerie de forteresse, M. le lieutenant-colonel Affolter, à Zurich, avec traitement annuel de 6000 fr.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

On lit dans *La Revue* du 18 décembre 1891 :

« Le nouveau conseiller fédéral, M. Joseph Zemp (successeur de M. Welti, démissionnaire), est né le 2 septembre 1834, à Entlibuch, dans le canton de Lucerne. Il appartient à une vieille famille de paysans aisés. Domicilié à Entlibuch, il en part le matin pour Lucerne, où l'appellent les affaires de son étude d'avocat ; il y revient le soir. La compagne à laquelle M. Zemp a lié son sort est aussi d'Entlibuch. De cette union est née une belle famille de douze enfants. M. Zemp a retiré de cette origine et de ce milieu agricoles, de cette existence de sa race et de lui-même en pleine campagne, une constitution saine et vigoureuse. Sa figure est une des plus belles de l'Assemblée fédérale : au milieu d'une chevelure abondante et d'une barbe touffue, presque blanches, brillent de beaux yeux francs et intelligents.

« M. Zemp a fait ses études à Lucerne et en Allemagne. En 1857-58, il était président central de la très catholique « Société des étudiants suisses ». Il prit le grade de docteur en droit. De retour à Lucerne, il ouvrit une étude qui était destinée à devenir une des meilleures...

» En 1887, M. Zemp présida le Conseil national. Jusqu'ici, il avait repoussé toute candidature au Conseil fédéral. Les candidats de la droite ont été en 1875 et en 1878 M. Weck-Reynold, en 1883 et en 1890 M. Kopp, en 1884 et en 1888 M. Keel. Il avait de même refusé, à la mort de Segesser, d'entrer au gouvernement de Lucerne. Jusqu'ici sa situation de fortune lui interdisait ces fonctions, et, s'il accepte aujourd'hui, c'est une preuve de désintéressement dont il faut lui savoir gré. Il ne marchandait cependant pas son temps à la cause du parti. Chef reconnu des catholiques lucernois, il était constamment à la brèche, soit au Grand Conseil de Lucerne, soit au Conseil national, soit à la rédaction du *Vaterland*.

» Comme M. Welti, M. Zemp est colonel fédéral. »

A l'occasion de l'entrée en fonctions de M. le conseiller fédéral Zemp, qui aura lieu le 1^{er} février prochain, qu'il nous soit permis d'adresser nos respectueux hommages et nos adieux sympathiques à son éminent prédécesseur, M. le colonel fédéral A. Welte, cinq fois président de la Confédération et ancien chef du département militaire fédéral.

Si sa démission, à la suite du rejet, par le plébiscite du 6 décembre écoulé, du projet de rachat des chemins de fer du Central, dont il avait fait son œuvre de prédilection, a pu paraître découler d'une appréciation un peu exagérée de la portée réelle du dit plébiscite, on n'en doit pas moins honorer les sentiments de haute délicatesse et de loyauté qui l'ont dictée. M. Welte emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont vu personnellement à l'œuvre, tant au civil qu'au militaire, et quelle que soit leur opinion sur la question qui a amené ce grand vide au palais fédéral.

La presse française s'occupe avec intérêt d'un excellent article de M. Tallichet dans la *Bibliothèque universelle*, de Lausanne, signalant la situation anormale de l'Alsace-Lorraine comme la principale cause des appréhensions de guerre qui troublent l'Europe et proposant des moyens d'y remédier à l'amiable. Nous ne pouvons qu'appuyer les vues de notre honoré confrère, en ajoutant que la violence permanente faite aux populations si avancées en civilisation de cette infortunée terre conquise a toujours été et restera l'objet de la réprobation générale en Suisse.

Si, en échange de territoires coloniaux français, nos voisins d'Alsace-Lorraine pouvaient être rendus à eux-mêmes et profiter de leur liberté, soit pour retourner à la France, soit pour former un Etat neutre, allié de la Suisse, de la Belgique, du Luxembourg, sous la garantie des grandes puissances, cette solution serait certainement saluée partout avec joie.

En attendant nous félicitons sincèrement M. Tallichet de son initiative à ce sujet.

Nous avons publié dans notre numéro de juin 1891 le message et le projet de loi portant création de sections de vélocipédistes militaires. Le 19 décembre 1891, l'Assemblée fédérale a adopté ce projet de loi sans modifications importantes. La loi entrera donc en vigueur le 5 avril 1892, terme du délai référendaire, si aucune opposition ne se manifeste.

M. le major Jacques Bachmann, à Frauenfeld, actuellement grand-juge de la VII^{me} division, est nommé grand-juge du tribunal supplémentaire de la VI^{me} division.

M. le major Alfred Fehr, actuellement grand-juge du tribunal supplémentaire de la VI^{me} division, est nommé grand-juge de la VII^{me} division.

Le département militaire a désigné comme commissaire en chef des guerres, pour la III^{me} division, M. le major Lindt, de Berne; pour la IV^{me} division, M. le major Schneebeli, de Zurich; et pour la VIII^{me} M. le major Fassbind d'Arth.

En date du 15 décembre 1891, le Conseil fédéral a nommé :

A. Au grade de lieutenant d'artillerie (artillerie de campagne).

Tzaut, Alfred, de Bottens, à Lausanne, col. de parc 1; Senn, Robert, de et à Baden, col. de parc 9; Schlatter, Arnold, de et à Meilen, col. de parc 13; Stauder, Walter, de St-Gall, à Enge, Zurich, col. de parc 14; Girard, Otto, de et à Bienne, col. de parc, 5; Capadrutt, Rudolf, de Praz, à Coire, col. de parc 16; Schleiniger, Otto, de Klingnau, à Bâle, col. de parc 10; Scheuermann, Emil, de et à Aarbourg, col. de parc 9; Simon, Albert, de Berne à Lausanne, col. de parc 6; Berdoz, Charles, de Vevey et Rossinières, à Lausanne, col. de parc 2; Golay, Henri, du Chenit, à Lausanne, col. de parc 2; Steffan, Adolf, de Wädensweil, à Baden, col. de parc 12; Meyer, Hans, de et à Lucerne, col. de parc 7; de Beaumont, Albert, de et à Genève, bat. de train I/4; Mugnier, Charles, de et à Genève, bat. de train I/2; Palley, Alfred, de et à St-Saphorin, bat. de train I/3; Schmid, Konrad, de Mollis, à Hottingen, comp. de forteresse 1; Burgin, Theodor, de et à Schaffhouse, comp. d'artil. 2.

B. Au grade de lieutenant d'artillerie (train d'armée).

1. Elite.

Maurer, Otto, de Schaffhouse, à St-Gall, brig. d'inf., état-major XVI; Karrer, Otto, de Teufenthal, à Unterstrass, brig. d'inf., état-major IX; Duvoisin, Samuel, de Bonvillars, à Genève, brig. d'inf., état-major II; Vaucher, Ernest, de Petit-Saconnex, à Chatelaine, brig. d'inf., état-major I; Matti, Victor, de Zweisimmen, à Thoune, bat. de train III/4; Camenisch, Peter, de et à Luvis, bat. de train VIII/2; von Grafenried, de Berne, à Thoune, bat. de train II/4.

2. Landwehr.

Meyer, Ludwig, de St-Gall, à Aarau, bat. de train, L. V/2.

C. Au grade de lieutenant du génie.

Forer, Karl, de et à Winterthour, (sapeurs); Payot, Henri, de Corcelles, à Bex (pontonnières); Cosandey, William, de Sassel, à Echallens (sapeurs); Dommer, Aug., de Lausanne, aux Planches (sap.) Pfau, Adolf, de et à Winterthour (sap.); Thudichum, Maurice, de Vernier, à Berne (pionniers); Tzaut, Charles, de Bottens, à Lausanne, (sap.); de Steiger, Alex., de Berne, à Nidau (pion.); Erni, Leonhard, de et à Zurich (pion.); Scherrer, Rudolf, de Bâle, à St-Gall (pont.); Hafter, Albert, de Zurich, à Hottingen (pion.); Frey, Albert, de

Knona, à Berne (pont.); Steiner, Ernst, de Walterswyl, à Berne (pont.); Näf, Emil, de Altstätten, à St-Fiden (pion.); Brodbeck, Otto, de Fullinsdorf, à Munster (Valais) (sap.); Epper, Wilhelm, de Heldsweil, à Gossau (pont.); Muller, Carl, de et à Bâle (sap.); Näf, Paul; de et à Zurich (sap.); Brändli, Heinr, de Thalweil, à Hirslanden (sap.); Sennrich, Jakob, de Auw, à Cham (sap.).

D. Au grade de premier-lieutenant de troupes d'administration.

Ernst, Albert, de Ober-Winterthour, à Berne; Hoffmann, Arnold, de et à Worb; Hugli, Alexander, de Sumiswald, à Berne; Bendel, Gustav, de et à Schaffhouse.

E. Au grade de lieutenant de troupes d'administration.

Mouthe, Louis, de et à Orbe; Balmer, Johann, de et à Lucerne; Schneider, Paul, de Altstätten, à Köniz; Stettler, Adolf, de Bolligen, à Bienne; Krähenbühl, Joh., de Gysenstein, à Steffisbourg; Perruchi, Ettore, de et à Stabio; Brupbacher, Fritz, de Riesbach, à Zurich; Hefti, Mathias, de Diesbach, à Altdorf; Egli, Max, de Herrliberg, à Hinweil; Dennler, Aug., de Langenthal, à Zurich; Benninger, Joh., de Opfikon, à Aussersihl; Trueb, Heinrich, de et à Hirslanden; Burger, Paul, de Laufen, à Délémont; Bernhard, Julius, de Aussersihl, à Rorschach; von May, Edouard, de Berne, à Allmendingen; Bebi, Carl, de Meilen, à Zoug; Wohlgenannt, Jos., de Opfershofen, à St-Gall; Vögeli, Bendicht, de Zauggenried, à Granges; Banz, Johann, de et à Ruswyl; Schnorf, Emil, de et à Uetikon; Pfister, Edouard, de Walliswyl, à Langenthal; Kistler, Carl, de Bözen, à Aarau; Zimmermann, Gustav, de et à Kaiserstuhl; Ryser, Hermann, de Huttwyl, à Langenthal; Gyger, Alfred, de Gampelen, à Neuchâtel; Schwammberger, Hans, de et à Berthoud; Egger, Robert, de Frutigen, à Berne; von Ins, Alfred, de Oberbipp, à Berne; Marti, Aug., de Soleure, à Montreux.

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

Etat-major général. — Colonels : MM. Rieter, Winterthour; Sprecher, Meyenfeld; — lieutenants-colonels : Tscharner, Coire; Huber, St-Gall; Meyer, Zurich; Blanc, Avenches; Planta, Samaden; Tscharner, Berne; Leupold, Berne; — major : Gertsch, Berne.

Etat-major des chemins de fer. — Colonel : Tschiemer, Berne; — lieut.-colonels : Leu, Berne; Wenger, Lausanne; — majors : Baldinger, St-Gall; Frey, Lucerne; — capitaines : Rychner, Lausanne; Zingg, Lucerne; Basler, Zurich; Egger, Zurich; Amberg, Bâle; Santschi, Berne.

Infanterie. — Colonels : Bourgoz, Lausanne; Ringier, Aarau; Bühlmann, Berne; Weber, Berne; Pingoud, Lausanne; — lieut.-colonels : Stigeler, Aarau; Balthasar, Lucerne; Meili, Hedinger; Bertschinger,

Lenzburg; Denz, Colombier; Nicolet, Genève; — majors: Küchlin, Lucerne; Ribl, Ermatingen; Habegger, Berne.

Cavalerie. — Colonel: Fehr, Thurgovie; — lieut.-colonels: Pietzker, Lucerne; de Cerjat, Lausanne; — majors: von Fischer, Berne; Klauser, Rorschach; = capitaines: Reinhard, Winterthour; Bertrand, Genève.

Artillerie. — Lieutenants-colonels: Waltry, Oftringen; Balsiger, Berne; Guiguer de Prangins, Lausanne; Fama, Saxon; von Orelli, Thoun; von Sonnenberg, Lucerne; Schwab, Berne; Ziegler, Schaffhouse; — majors: Schüle, Berne; von Schumacher, Lucerne; Neuhaus, Innetkirchen; Ruffieux, Lausanne; Muller, Berne; Walthard, Berne; Scherrer, Frauenfeld; Gugger, Berne; Knecht, Zurich; Rosenmund, Berne; — capitaine: Thudichum, Genève.

Train d'armée. — Premier-lieutenant Alfred Pillod, Blonay.

Génie. — Colonels: Meinecke, Zurich; Frey, Berne; Allioth, Bâle; — lieut.-colonels: Naville, de Genève, à Zurich; Bourgeois, de Grandson, à Zurich; — capitaines: d'Allèves, Sion; Rilliet, Edouard, de Genève, à Aarau; Hotz, Henri, Berne.

Troupes sanitaires (médecins). — Colonels: Munzinger, Olten; Wittenbach, Berne; Kummer, Aarwangen; Massini, Bâle; Albrecht, Frauenfeld; Bircher, Aarau; Kocher, Berne; — lieut.-colonels: de Montmollin, Henri, Neuchâtel; Dick, Berne; Füglistaller, Ionen; — majors: Wartmann, Genève; Bott, Soleure; Roth, Zurich; Murset, Berne; — capitaines: Steinhäuslin, Locle; Curchod, Herisau.

Vétérinaires. — Majors: Ullmann, Eschenez; Combe, Vallorbe; Bär, Winterthour; — premiers-lieutenants: Dekelmann, Chaux-de-Fonds; Meylan, Paul, le Solliat.

Troupes d'administration. — Majors: Bächler, Zurich; Kundert, Bischofszell; de Torrenté, Sion; Kern, Bülach; — capitaines: Dériaz, Gustave, Baulmes; Bornet, Louis, Château-d'Œx; Druey, Emile, Avenches; Thibaud, Armand, Nyon; Bellenot, Bienne; Grosjean, Delémont; Uhlmann, Genève; Richard, Alfred, Rolle.

Secrétaires d'état-major. — Lieutenants: Secretan, Charles, Lausanne; Chable, Henri, Colombier; Eisele, Gustave, Locle.

Transferts de commandements. — Les colonels d'état-major Alex. Schweizer et Riniker passent dans l'infanterie.

Le colonel d'infanterie Arnold Schweizer, de Zurich, commandant de la VIII^e brigade d'élite, est mis à disposition; le colonel Colombi prend le commandement de la XVI^e brigade d'infanterie de landwehr; le colonel Grieb, de Berthoud, remplace le colonel Arnold Schweizer à la tête de la VIII^e brigade d'élite; les colonels Ringier et Bühlmann prennent le commandement des brigades de landwehr X et VI.

Le colonel d'artillerie Perrochet, chef de la V^e brigade d'artillerie, quitte son commandement: il en est de même des lieut.-colonels Pagan et Affolter, qui sont mis à disposition.

Adjudants. — Les premiers-lieutenants de cavalerie Edmond Boissier, à Genève, et de Grenus, à Berne, sont commandés comme adjudants du 2^e et du 3^e régiments de dragons.

Le Conseil fédéral a nommé lieutenants de cavalerie (guides) les militaires dont les noms suivent et qui ont passé l'école préparatoire d'officiers de cavalerie à Zurich :

MM. Heer, Henri, de Zurich; Reinhart, Walther, de Winterthour; Vogel, Richard, de Zurich; Müller, Charles, de Zurich; Rieter, Beno, de Winterthour; Hirzel, Max, de Zurich.

M. le premier-lieutenant de Meuron, officier d'instruction à la I^{re} division, a été désigné par le département militaire fédéral pour faire un stage d'une année dans l'armée française. Il est admis dans le 22^{me} régiment d'infanterie à Montélimart.

Le Conseil fédéral a introduit la poudre sans fumée pour toutes les bouches à feu de l'artillerie.

Quelques journaux ont annoncé que M. le lieut.-colonel marquis d'Heilly, le sympathique attaché militaire français à l'ambassade de Berne, avait été nommé colonel du 112^e de ligne, en garnison à Paris. C'est une erreur, ou plutôt une anticipation, résultant d'une confusion de nom avec M. le lieut.-colonel d'Aiguy, ancien attaché à Berne. Pour le moment, M. le lieut.-colonel d'Heilly est porté le 7^e en rang sur le tableau d'avancement et restera encore une année, par exception, dans sa mission actuelle. Tous nos officiers s'en féliciteront, de même qu'ils avaient accueilli avec un vif plaisir la nouvelle prématurée de sa promotion.

Le département militaire fédéral, après entente avec le département des postes, a procédé aux nominations et promotions ci-après dans le personnel de la poste de campagne :

Chef de la poste de campagne au quartier-général de l'armée avec le grade de major, Meng, Florian, à Berne, jusqu'ici capitaine.

Chefs de la poste de campagne de corps d'armée, avec le grade de major : 1^{er} corps d'armée : Comte, Ernest, à Berne, jusqu'ici capitaine. II^e corps : Martinaglia, Louis, à Berne. III^e corps : Stark, Adolphe, à Zurich. IV^e corps : Brutsch, Meinrad, à Coire.

Secrétaires de la poste de campagne avec le grade de lieutenant.

1. Poste centrale de campagne, Wyler, Jacob, à Bâle. — 2. Poste de

campagne au quartier général de l'armée, Hodler, Emile, à Berne. — 3. Poste de campagne de la I^{re} division, Neury, François, à Genève. De la II^e division, Sutter, Albert, à Neuchâtel. De la V^e division, Gurtler, Hans, à Bâle. De la VI^e division, Schönholzer, Edouard, à Zurich. — De la VII^e division, Vögli, Georges, à Flawyl.

Secrétaires de la poste de campagne avec le grade d'adjudant sous-officier.

1. Poste centrale de campagne, Rösch, François, à Berne; Walt, Jean, à Bâle. — 2. Poste campagne au quartier général de l'armée, Rollier, Pierre, à Genève; Oftinger, Charles, à Bâle; Tobler, Jacques, à Lausanne. — 3. Poste de campagne de la I^{re} division, Strehl, Jules, à Yverdon; Schelling, Jacques, à Genève. De la II^e division, Möhr, Paul, à Fribourg; Dessoulavy, Alphonse, à la Chaux-de-Fonds. De la III^e division, Iiten, Jean, à Berne; Jenny, Emile, à Berne; Teuscher, Frédéric, à Berne. De la IV^e division, Rölly, Antoine, à Lucerne; Schmidlin, Joseph, à Lucerne; Bösch, Frédéric, à Lucerne. De la V^e division, Rast, Eugène, à Aarau; Meuri, Adrien, à Bâle. De la VI^e division, Cogne, Antoine, à Zurich; Schelbli, Gottlieb, à Winterthur. De la VII^e division, Klaus, Jean, à Bâle; Störi, Gaspard, à St-Gall; Bianchi, Louis, à St-Gall. De la VIII^e division, Buzzi, Emile, à Lugano; Lager, Joseph-Marie, à Sierre.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé le 29 décembre au grade de capitaine d'infanterie: a) *fusiliers*: MM. les 1^{ers} lieutenants Auckenthaler, Max, à Pully; Mœcklin, Eugène, à Hätzingen (Glaris); Lereche, Ulysse, à Ballaigues; Walter, Alfred, à Grandson; Golay, Louis, à Langendorf; Paschoud, Alexis, à Yverdon; Courvoisier, Aug., à Arri-soules; Perret, Jules, à Rennaz; Berney, Jaques, à Lausanne; d) *carabiniers*: M. le 1^{er} lieutenant Chavannes, Jules, à Vevey.

Au grade de 1^{er} lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. les lieutenants van Berchem, Victor, à Crans; Villard, Henri, à Daillens; Bertholet, William, à Bex; Michaëles, H., à Lausanne; Carrard, Ch., à Lausanne; Guignard, Aug., à Champvent; Banderet, Eugène, à Champagne; Gaulis, Georges, à Lausanne; Chavannes, Edmond, à Lausanne; Emery, Frédéric, à Lausanne.

— Dans sa séance du 12 décembre le Conseil d'Etat a nommé:

Au grade de lieutenant d'artillerie (campagne), MM. Vallotton, James, à Lausanne; Monod, Eugène, à Echichens; de Haller, Charles, à Lausanne; Durussel, Julien, à Lausanne; Bær, Jean, à Vevey.

Au grade de lieutenant d'artillerie (position), MM. Jacques, Adolphe, à Montreux; Kernén, Aloys, à Aigle.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 17 décembre écoulé, le Conseil d'Etat a nommé:

1^o Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne, les citoyens: Strittmatter, Ernest, à Neuchâtel, et Vuille, Léon, à La Chaux-de-Fonds.

2° Au grade de lieutenant d'*infanterie*, les citoyens :

Jeanneret, Félix, à Berne ; Lambert, Léon, à Gorgier ; Schinz, Charles, à Neuchâtel ; Borel, Ernest, à Neuchâtel ; Faure, Jules, au Locle ; Gonset, Auguste, à Neuchâtel ; Gutmann, Arnold, à Berne ; Steiner, Jules, aux Eplatures ; Haldimann, Georges, à Neuchâtel ; de Pourtalès, Bernard, à Neuchâtel ; Favre, Georges, à Neuchâtel ; Jacottet, Maurice, à Bôle ; Bolle, Louis-Victor, aux Bayards.

— Dans sa séance du 21 décembre 1891, le Conseil d'Etat a nommé :

1° Au grade de *capitaine d'infanterie*, les 1^{rs} lieutenants D'Ivernois, Ferdinand, à St-Imier ; Geneux, François, à St Imier ; Bonhôte, Jean, à Saint-Aubin, et Schmidt, Otto, à Neuchâtel.

2° Aux fonctions d'*adjudant du bataillon n° 19, élite*, le capitaine d'infanterie Schmidt, Otto, à Neuchâtel.

Allemagne. — On parle beaucoup, en ce moment, d'un projectile pour bouches à feu, dont l'invention est toute récente. Ce n'est autre chose, assure-t-on, qu'un shrapnel à gargousse métallique, mais construit sur le modèle de la cartouche d'infanterie, de telle sorte que le projectile et la gargousse sont intimement liés l'un à l'autre, tout comme la balle et son étui pour la cartouche. Le nouveau projectile jouit, paraît-il, d'une puissance extraordinaire, à laquelle on ne saurait comparer ceux actuellement en usage.

(*Spectateur militaire.*)

— Le 4^e régiment d'infanterie de la garde, à Spandau, les 131^e et 145^e régiments d'infanterie, à Metz, et peut-être encore quelques autres corps de troupes, ont été chargés d'expérimenter pratiquement l'importante question du service de deux ans, qui est depuis quelque temps à l'ordre du jour.

Au 1^{er} octobre, c'est-à-dire pour le début de l'année d'instruction de l'infanterie, on a réparti les hommes de ces régiments de la manière suivante : le 1^{er} bataillon est exclusivement composé d'hommes ayant accompli un an de service, le 2^e, d'hommes ayant terminé leur deuxième année, et le 3^e comprend des hommes des deux catégories. Les hommes de recrue incorporés en novembre seront répartis dans les trois bataillons, de manière à les compléter. Le 1^{er} bataillon sera donc dans les conditions d'une troupe soumise au régime du service de deux ans.

En réalité, comme le fait remarquer la *Deutsche Heeres-Zeitung* (n° 87), ce n'est que dans un an qu'il se trouvera dans ces conditions, puisque, pendant l'année qui commence, il aura ses anciens soldats instruits avec les méthodes qui conviennent à la durée actuelle du service. On aurait donc tort d'admettre, avec la plupart des journaux allemands, que l'expérience sera close le 1^{er} octobre 1892 ; c'est, au contraire, alors seulement qu'elle sera tout à fait en train, puisque le bataillon, ayant une classe de soldats instruits à la nouvelle manière, incorporera sa seconde classe de recrues ; pour être complète, l'expérience devra donc être poussée jusqu'au 1^{er} octobre 1893. Quoi qu'il en soit, la composition différente des trois bataillons les conduira à pousser différemment leur instruction, et la comparaison des résultats obtenus sera des plus instructives. (*Revue d'artillerie.*)